

Où en est le congé parental jurassien ?

Lisa Raval (PS)

En 2023, le Parlement jurassien a accepté une intervention cantonale en matière fédérale intitulée “ Congé parental - vers une solution au niveau national ”.

Cette intervention déposée par Pauline Godat a depuis franchi plusieurs étapes au niveau fédéral. Les commissions de la sécurité sociale et de la santé publique des Chambres fédérales ont notamment décidé de lui donner suite, avec l’initiative genevoise, afin de poursuivre les travaux sur un modèle de congé parental.

Depuis, le contexte a toutefois rapidement évolué. Une modification de la loi fédérale sur les allocations pour perte de gain (LAPG), adoptée par le Parlement fédéral en décembre 2025, permet désormais aux cantons d’aller au-delà des prestations fédérales en faveur de l’autre parent et en matière d’adoption. Cette évolution du cadre fédéral ouvre notamment la voie à la mise en œuvre du congé parental genevois, accepté par la population en 2023 et dont le Parlement fédéral vient de lever les derniers obstacles.

Les bénéfices d’un congé parental sont par ailleurs documentés : les études mandatées par la Confédération mettent notamment en évidence des effets positifs sur la santé des mères, une répartition plus équilibrée des tâches familiales et une implication accrue de l’autre parent auprès de l’enfant. Elles soulignent également les effets possibles sur la participation au marché du travail. Le congé parental représente ainsi un outil de conciliation entre vie familiale et vie professionnelle, avec des enjeux qui dépassent la seule organisation des familles : égalité, emploi et attractivité du canton sont également concernés.

Dès lors, nous remercions le Gouvernement de répondre aux questions suivantes :

- 1. Où en est actuellement le traitement de l’intervention cantonale “ Congé parental - vers une solution au niveau national ” au niveau fédéral ?**
- 2. Quel suivi le Gouvernement jurassien assure-t-il de ce dossier et quelles démarches a-t-il entreprises depuis l’acceptation de l’initiative par le Parlement jurassien ?**
- 3. Comment le Gouvernement apprécie-t-il l’évolution récente du cadre légal fédéral et la nouvelle marge de manœuvre laissée aux cantons en matière de congé parental ?**
- 4. Le Gouvernement envisage-t-il d’étudier une solution cantonale de congé parental, notamment à la lumière du modèle genevois ?**

Lisa Raval (PS)

Co-signataires

- Jude Schindelholz (PS)
- Jelica Aubry-Janketic (PS)
- Patrick Cerf (PS)
- Gaëlle Frossard (PS)
- Katia Lehmann (PS)

- Pierre-André Comte (PS)
- Sarah Gerster (PS)
- Florence Chaignat (PS)
- Fabrice Macquat (PS)
- Valérie Bourquin (PS)
- Patrizio Robbiani (PS)
- Pierre Sauvain (PS)
- Folla-Gnimi Makanjou Douma (PS)
- Martial Farine (PS)
- Julien Loichat (PS)
- Sandra Monnerat Choffat (PS)
- Marion Stadelmann (PS)
- Jérôme Nicoulin (PS)

Intervention déposée officiellement le 24 septembre 2026